REPUBLIQUE FRANCAISE

MÉTROPOLE GRAND LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du 29 septembre 2025

Délibération n° 2025-2951

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : La Mulatière - Lyon 5ème

Objet : Établissements d'accueil protection de l'enfance - Foyer Les Cèdres bleus - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Maison d'enfants à caractère social (MECS) L'Étoile du berger - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Prévention et protection de l'enfance

Rapporteur : Madame Lucie Vacher

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 12 septembre 2025

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, M. Y. Fournel, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme N. Georgel, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, M. M. Le Faou, Mme M. Lecerf, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, M. A. Orlando, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme J. Percet, Mme N. Perrin-Gilbert, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtzoff.

Absents excusés : M. L. Pelaez, M. L. Barge (pouvoir à Mme D. Nachury), M. P. Blache (pouvoir à Mme L. Croizier), Mme F. Bouzerda (pouvoir à M. P. Chambon), M. G. Corazzol (pouvoir à M. T. Rudigoz), M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. M. Grivel), Mme H. Duvivier (pouvoir à M. J. Camus), Mme H. Geoffroy (pouvoir à M. S. Gomez), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme M. Carrier), M. C. Marguin (pouvoir à M. L. Lassagne), M. É. Perez (pouvoir à Mme J. Percet), Mme I. Perriet-Roux (pouvoir à M. Y. Blein), Mme I. Petiot (pouvoir à M. P. Guelpa-Bonaro), M. M. Rantonnet (pouvoir à M. C. Cohen).

Conseil du 29 septembre 2025

Délibération n° 2025-2951

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : La Mulatière - Lyon 5ème

Objet : Établissements d'accueil protection de l'enfance - Foyer Les Cèdres bleus - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Maison d'enfants à caractère social (MECS) L'Étoile du berger - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Prévention et protection de l'enfance

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 septembre 2025, exposant ce qui suit :

I - Contexte

Plusieurs opérations ont été inscrites à la programmation pluriannuelle des investissements Enfance en début de mandat dont la rénovation et l'extension de la MECS L'Étoile du berger pour un montant de 4,67 M€.

La MECS L'Étoile du berger est située à La Mulatière sur un site appartenant à la Métropole de Lyon. Elle accueille 29 enfants âgés de 3 à 18 ans et une équipe d'une trentaine de professionnels.

Le bâtiment étant vieillissant, le site actuel n'est plus adapté à l'accueil des enfants et des travaux doivent être réalisés dans plusieurs domaines (sûreté et mise en conformité pour la sécurité incendie notamment). Les locaux ne sont pas aux normes d'accessibilité et leur disposition nécessiterait d'être repensée pour garantir un accueil de meilleure qualité et adapté aux besoins des enfants et des jeunes en matière de respect de l'intimité et de fonctionnalité des parties communes.

Il était initialement envisagé de réhabiliter le foyer Les Cèdres bleus, situé rue du Commandant Charcot à Lyon 5ème, qui accueille actuellement 11 jeunes âgés de 14 à 18 ans pour y relocaliser la MECS. Cette réhabilitation devait également permettre l'agrandissement du site pour permettre l'accueil des 29 enfants de la MECS. Le foyer pour adolescents devait être relocalisé sur le site de La Mulatière après réhabilitation des locaux de la MECS.

Toutefois, le projet tel qu'envisagé a dû être réorienté suite à un certain nombre de difficultés. Les sites actuels de la MECS L'Étoile du berger et du foyer Les Cèdres bleus n'ayant plus vocation à être relocalisés à court terme, la réalisation de travaux de mise en sécurité et en accessibilité de ces deux sites a été priorisée afin de permettre la poursuite de l'accueil des enfants et des jeunes dans de bonnes conditions.

II - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour le foyer Les Cèdres bleus

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2163 du 24 avril 2023, le projet du foyer Les Cèdres bleus a fait l'objet d'une individualisation partielle d'autorisation de programme d'un montant de 610 000 €.

Ce montant visait au lancement des études pour les travaux, tels qu'envisagés initialement, pour la réhabilitation et l'extension du site afin d'y relocaliser la MECS L'Étoile du berger.

Plusieurs études ont été réalisées pour un montant de 43 104 €.

Des travaux de mise en sécurité et de mise en conformité aux normes d'accessibilité sont nécessaires pour permettre la poursuite de l'accueil des jeunes sur le site actuel. Ces travaux porteront sur la rénovation du système de chauffage, ventilation et plomberie, sur le remplacement du système de sécurité incendie, la mise en accessibilité extérieure et intérieure du lieu et le remplacement des systèmes d'évacuation des eaux usées.

Ces travaux ont été estimés à 900 000 € et pourront être réalisés en site occupé.

Au regard des crédits déjà individualisés, des études à mener et de l'estimation des travaux, il est proposé d'approuver une individualisation complémentaire d'autorisation de programme de 333 104 €.

III - Individualisation partielle d'autorisation de programme pour la MECS L'Étoile du berger.

Des travaux de mise en sécurité et de mise en conformité aux normes d'accessibilité sont nécessaires pour permettre la poursuite de l'accueil des jeunes sur le site actuel. Ces travaux ont été estimés à 557 000 € pour la mise aux normes du système de sécurité incendie, des travaux d'électricité (reprise totale des installations électriques), de menuiserie extérieure et d'aménagement intérieur (peintures, remplacement des faux plafonds et rénovation de la cuisine).

Au regard des crédits déjà obtenus pour une partie des études et de l'estimation des travaux, il est proposé d'approuver une individualisation partielle d'autorisation de programme de 507 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement des études et la réalisation des travaux de sécurisation et de mise aux normes d'accessibilité des deux opérations portant sur les structures de protection de l'enfance gérées par l'association Capso, la MECS L'Étoile du berger et le foyer Les Cèdres bleus.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P35 - Enfance pour un montant de 333 104 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 333 104 € en dépenses en 2026,

sur l'opération n° 0P35O9655.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 943 104 € en dépenses, en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 610 000 € à partir de l'autorisation de programme études.

3° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P35 - Enfance pour un montant de 507 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 507 000 € en 2026,

sur l'opération n° 0P35O9612.

4° - La somme à payer en investissement, soit 840 104 €, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2026 - chapitre 65.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 30 septembre 2025

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20250929-339087-DE-1-1
Date de télétransmission : 30 septembre 2025
Date de réception préfecture : 30 septembre 2025